

**PROCÈS-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2018**

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 17  
Votants : 18  
Date de convocation : 14 décembre 2018

Le vingt décembre deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la salle du Conseil Henri Gaborit sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU (Maire), Marie-Jeanne CAILLÉ, Isabelle COUTEAU, Pascal BOUTON, Françoise MÉNARD, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Laurence BLANCHARD, Stéphane ENTEME, Pascal LAURENT, Guy BLANCHARD, Sophie RICHARD, Rodolphe BORRÉ, Jean-Pierre DZIOBA, Pierre-Yves MERCIECA, Gwladys BRANGER, Marie-Thérèse LAINE, Philippe CHÉNEAU (arrivé à 20h15)

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : Albert MECHINEAU (pouvoir à Stéphane ENTEME)

ÉTAIT ABSENT : Michel DELHOMMEAU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Isabelle COUTEAU

---

Monsieur Guillaume MARRET, conseiller en énergie du Vignoble Nantais ainsi que Monsieur Romain DELOOF animateur du réseau énergies citoyennes sont invités au conseil municipal pour aborder le point numéro 2 mis à l'ordre du jour.

<b>01</b>	<b>Approbation du procès-verbal du 15 novembre</b>
-----------	--

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre n'est pas approuvé. Une erreur est mentionnée au niveau du point 4 : il s'agit du domaine privé de la commune et non du domaine public. Monsieur Rodolphe BORRÉ précise la formulation suivante : « D'autant que la fusion du club de basket Maisdon-Monnières avec St Lumine de Clisson devrait libérer des créneaux. ». Le basket recherche des créneaux.

<b>02</b>	<b>Monnières Territoire à Énergie Positive</b>
-----------	--

Les projections à venir et les objectifs à atteindre d'ici 2030 sont présentés. Monsieur Stéphane ENTEME indique que le conseil municipal devra délibérer sur la baisse des consommations à Monnières et sur le développement des énergies renouvelables dans un cadre réglementaire nouveau. Monsieur Benoît COUTEAU mentionne que la Responsabilité Sociétale des Organisations repose sur trois piliers : l'environnement, l'économie et le social. Il rappelle l'urgence à intervenir et la responsabilité des élus dans différents événements climatiques existants. Les choix politiques génèrent 50% de gaz à effets de serre. Un changement de pratiques et de mentalités sont l'objet de la délibération proposée. Il est souhaité que la Commune s'engage à consommer moins et à produire plus et différemment. Cette volonté s'inscrit dans une temporalité qui s'exprime au-delà du mandat actuel.

Monsieur Stéphane ENTEME propose d'aborder la partie réglementaire et la situation actuelle de Monnières à l'aide de l'éclairage de Monsieur Guillaume MARRET, conseiller en énergie du Vignoble Nantais.

Monsieur Philippe CHÉNEAU arrive à 20h15.

Monsieur Guillaume MARRET présente les grands axes de la loi de transition énergétique du 17 août 2015. Elle fixe une réduction de 40% des gaz à effets de serre d'ici 2030, par rapport à 1990. Elle précise que les consommations d'énergies fossiles doivent être réduites. La réduction de la consommation énergétique finale est affirmée. Il en est de même pour les déchets mis en décharge. La part des énergies renouvelables doit quant à elle augmenter et la production d'électricité doit se diversifier.

Monsieur Guillaume MARRET résume les éléments techniques de la Commune de Monnières à partir des données recensées en 2015. Un bilan de la consommation du patrimoine de la collectivité, ainsi que celle des habitants et des entreprises avait permis d'estimer une consommation de 15 250 méga WH pour l'ensemble de la commune.

. Des énergies renouvelables existent déjà sur la commune (18%). La facture annuelle s'élève à plus de 56 000€ pour une émission de 42 tonnes de gaz à effet de serre. Ces émissions sont à réduire car elles sont à l'origine du réchauffement climatique. Pour cela, un travail global est à faire pour réduire les consommations autour de trois axes que sont la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables. Il faudrait donc :

- rechercher la sobriété, c'est-à-dire se demander s'il est utile de chauffer dans certaines situations par exemple.
- Chercher à avoir une efficacité tout en restant sur les besoins initiaux (confort). Cet effort doit être engagé à différents niveaux : habitants, entreprises, collectivité.
- S'inscrire dans une production de l'énergie renouvelable. La commune a un potentiel fort à développer.

La Commune de Monnières doit pouvoir réduire ses consommations et émissions de CO2 tout en les compensant par des énergies renouvelables, et sans se couper des réseaux électriques existants. Monsieur Stéphane ENTEME précise que la commune ne cherche pas à être en autarcie. Cette démarche de consommer autrement s'appuie sur un réseau de distribution, de service public, partagé par un ensemble.

A l'heure actuelle, il est constaté une réduction de la consommation d'énergie des bâtiments communaux et de l'éclairage avec des effets renforcés d'ici un ou deux ans. Celle-ci est possible grâce aux rénovations mais il faut également intégrer les nouveaux bâtiments qui génèrent automatiquement une hausse de la consommation. La réglementation thermique doit être respectée, cependant, il est possible et réaliste d'aller au-delà de cette limite. Monsieur Stéphane ENTEME rappelle que l'énergie (chauffage etc) et les consommations qui génèrent du CO2, (matériaux et construction génère du CO2) sont concernées. L'action doit être menée sur ces deux aspects. Une attention particulière doit être portée pour essayer d'avoir un impact plus fort que ce que propose la réglementation.

Monsieur Guillaume MARRET présente l'évolution de la réglementation qui désormais donne une place plus importante aux équipements des bâtiments (chaudière, matériaux etc). Il faut donc considérer l'effort de réduction de la consommation de l'énergie, à partir du cycle de vie du bâtiment. C'est-à-dire de sa construction à sa démolition, en passant par son utilisation quotidienne. Cette réflexion a été incorporée dans la conception de l'extension du pôle enfance et la création du multi accueil. La norme E+C- a également été inscrite dans le cahier des charges de la nouvelle école.

Pour que cette transition puisse être réalisée, il est nécessaire de s'adresser aux habitants et aux entreprises à travers les Comités consultatifs (ComCo), les réseaux etc. Apports et accompagnement auprès des habitants et entreprises, retour d'expériences, comparaisons, avec objectifs ambitieux, pourront donner une vision globale de cette démarche. Monsieur Romain DELOOF animateur du réseau énergies citoyennes, indique que les projets citoyens ne sont pas les seuls existants. Cependant, il mentionne que le vecteur citoyen est un vecteur important dans le bon déroulement de la transition souhaitée. Monsieur Benoît COUTEAU précise qu'il ne s'agit pas de décider de lancer un projet au cours de ce conseil municipal, mais de réfléchir à la manière de le lancer, de repérer les hypothèses qui s'offrent à la Commune. La représentation du projet citoyen est alors questionnée. Il en ressort des acteurs implantés localement réalisant des choix en toute transparence et de manière démocratique. Cette approche est source de bénéfices. Le projet citoyen rassemble, il crée une dynamique et des réflexions. Les valeurs définies orientent les projets. Diminuer la consommation d'énergie est un projet qui paraît cohérent pour réaliser la transition énergétique. Lorsque que de tels projets sont portés par le domaine privé, il est constaté une sortie de la valeur créée. Il est intéressant de la produire soi-même car elle reste sur le territoire (commune, communauté d'agglomération, département. Ce processus devient concret avec une montée en compétences, une sensibilisation des habitants et donc une appropriation et une adhésion au projet.

Monsieur Guillaume MARRET met en avant le potentiel de production d'énergies renouvelables de Monnières par le biais d'éoliennes, avec un intérêt à se rapprocher des communes voisines. D'autres solutions existent. Toutes ont un intérêt pour atteindre les objectifs. Les panneaux solaires thermiques peuvent être utilisés pour l'eau chaude de la maison, le chauffage. Le chauffage bois peut être développé comme celui de la salle Henri Gaborit, ou encore la géothermie qui a peu de contre-indication sur le territoire.

L'analyse de la situation de Monnières montre qu'il est possible de réduire de 30 % les consommations de l'ensemble des bâtiments. Cependant, l'accroissement de la population est à prendre en compte. Il faut donc chercher à avoir un nouvel impact et utiliser les différents leviers existant (photovoltaïque, éolien, soleil, chauffage bois) pour atteindre l'objectif de baisse de 11 600 MWH. Cet objectif est cohérent d'ici 2030 par rapport à la durée de vie et la maturité de certains projets.

Monsieur Benoît COUTEAU propose que le conseil municipal s'exprime sur cet engagement de la Commune à entrer dans une démarche de Territoire à Énergie Positive. L'objectif est de maîtriser et de produire une solution alternative sur l'ensemble de la commune, au-delà des bâtiments communaux (PLU, communication, fiscalité) et au-delà du mandat actuel. Monsieur Pascal LAURENT pointe la durée qui peut être très longue comme c'est le cas pour la commune de Boussay qui est inscrit dans la démarche depuis plusieurs années. Monsieur Benoît COUTEAU explique que 7 ans est réaliste et réalisable. La durée peut effectivement être longue dans l'élaboration de projets citoyens. D'où la délibération pour impulser une dynamique. Sophie RICHARD indique que cela lui pose problème de décider aujourd'hui, car elle a peur que dans la prochaine équipe, ils soient dans l'obligation de faire un projet qu'ils n'auront pas décidé. Monsieur Benoît COUTEAU rappelle qu'il ne s'agit pas de décision mais d'engagement pour emmener vers quelque chose et de créer une dynamique. C'est affirmer une décision politique. Si l'équipe suivante ne souhaite pas poursuivre dans ce sens elle le pourra. Monsieur Rodolphe BORRÉ demande quelle est la part de l'éolien dans ces projets qui n'est pas forcément bien accueilli par la population. Quelles autres solutions réalistes peuvent être envisagées ? Monsieur Guillaume MARRET indique qu'elles n'ont pas toutes été énumérées mais que d'autres projets peuvent être conçus, comme la méthanisation à petite ou grande échelle. L'énergie la plus simple à maîtriser techniquement et bien acceptée est celle produite par le bois. En ce sens elle est à développer davantage. Sur la commune de Châteaubriant les panneaux solaires thermiques et les chaufferies bois représente un mode de

production d'énergie très important. Cette question montre l'intérêt de s'engager pour identifier les solutions possibles. Plusieurs techniques sont en réflexion au niveau solaire. Isabelle COUTEAU évoque l'article de l'hebdo à Gétigné, qui évoquait le site des carrières d'uranium. Monsieur Guillaume MARRET précise qu'ils sont très règlementés et nécessitent des surfaces très importantes. Monsieur Benoît COUTEAU mentionne la consommation d'eau de chacun qui varie en fonction dont chacun considère la question. Il précise qu'en tant qu'élus, nous pourrions favoriser une modification des comportements à l'aide de différents outils (subventions, fiscalité etc). Monsieur Philippe CHÉNEAU estime que c'est une bonne démarche. Il pointe toutefois la mise en relation entre les membres porteurs de projets qui ne lui paraît pas relever de la municipalité. Monsieur Benoît COUTEAU pense qu'il est nécessaire de créer une impulsion pour faire émerger des projets, sans en être des maîtres d'œuvre. La commune, pour le moment, n'a pas le pouvoir de dire comment faire. Il n'est pas souhaité que la commune mette en œuvre les outils pour une autoconsommation mais de produire plus qu'elle ne consomme. Par ailleurs, ces projets peuvent être favorables à la collectivité notamment sur l'aspect financier qui est conséquent.

A la majorité, le conseil municipal décide de s'engager dans la démarche de « Monnières, Territoire à Énergie Positive » (1 voix contre, 1 abstention).

<b>03</b>	<b>Concours architectes</b>
-----------	-----------------------------

Trois cabinets d'architecture ont soumis des projets de construction pour la nouvelle école. Il a été indiqué qu'ils avaient jusqu'à ce jour pour refaire des propositions répondant à l'enjeu sociétal, économique et environnemental de la Commune (E3C2). Les bâtiments sont souvent conçus sans recherche de mutualisation, cette logique est intégrée depuis peu. Une délibération sera prise en janvier.

Monsieur Stéphane ENTEME rappelle qu'aujourd'hui en Loire Atlantique aucun bâtiment scolaire n'est classé en E3C2. Monnières sera la première Commune. Monsieur Rodolphe BORRÉ demande si une réunion sera prévue avant le prochain conseil municipal. Madame Marie-Jeanne CAILLÉ indique qu'un comité restreint se retrouvera (Présidents et Co Présidents). Elle rappelle qu'à ce jour il est trop tôt pour se positionner sur les projets à venir. Il faut attendre l'étude des nouveaux projets et identifier si les changements sont présents. Monniérois engagés, Directeur d'école, Président du comité consultatif (ComCo) bâtiment seront au travail pour cela. Il est précisé qu'il s'agit bien de la poursuite de la pré-présentation qui s'est tenue dernièrement. Certains aspects sont donc retravaillés telles que les mutualisations possibles ainsi que le respect de l'enveloppe financière, à 1 500 000€ de travaux.

<b>04</b>	<b>Révision du PLU</b>
-----------	------------------------

La consultation pour la révision du PLU a pris fin. Le jury s'est réuni. Les capacités techniques, la présence d'un juriste et les références ont été étudiées. La proximité géographique et la compréhension des enjeux locaux ont aussi été intégrées dans la notation. De même que des aspects méthodologiques ont été étudiés.

Madame Céline GRUAU explique que les huit entreprises ont été ainsi classées par les membres du jury. A l'issu de ce classement, il est proposé de retenir le bureau d'étude « Ouest Aménagement ». Cette entreprise se distingue par rapport à son tarif et sa localisation. Par ailleurs, il travaille avec d'autres communes qui ont été interrogées. Il est demandé si les enjeux locaux paraissent compris du bureau d'étude. Le Projet d'aménagement et de Développement Durable sont des engagements du PLU.

<b>Entreprises</b>	<b>Coût tranche ferme</b>	<b>Note</b>
Boîte de l'espace	36 525 €	77,15
A+B Urbanisme	28 575 €	80,66
ALTEREO	33 030 €	72,52
AUDDICE Urbanisme	28 195 €	78,11
CITADIA Conseil	36 180 €	80,29
PRIGENT et associés	34 900 €	69,44
URBA Ouest conseil	27 525 €	65,78
Ouest Aménagement SCOP	26 945 €	<b>86,20</b>

A l'unanimité l'entreprise « Ouest Aménagement » est retenue par le conseil municipal pour la révision du PLU de Monnières.

<b>05</b>	<b>Tarifs salles municipales</b>
-----------	----------------------------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs des salles municipales de la manière suivante pour l'année 2019 :

	Monniérois		Hors communes		Caution	Caution Ménage
	01/01 au 31/03/2019		01/01 au 31/03/2019			
Grande Salle	Journée	Week-end	Journée	Week-end	150 €	50 €
Fête familiale	240 €	360 €	275 €	415 €		
Vin d'honneur	195 €	290 €	220 €	330 €		
Réunion de travail	240 €	360 €	275 €	415 €		

Association communale : 30€/ soirée à but lucratif

Les tarifs des salles Colibri et Évasion de l'Espace Polyvalent seront à l'ordre du jour du prochain conseil.

<b>06</b>	<b>Autorisation de mandatement</b>
-----------	------------------------------------

Le conseil municipal doit se prononcer sur la signature des mandats d'investissement par Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget 2019. Le seuil est fixé à 25% des dépenses de 2018.

Il est rappelé que cette demande d'autorisation de mandatement d'investissement est liée à la fin des paiements des investissements depuis le 14 décembre 2018.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur le Maire signe les mandats d'investissements à hauteur de 25% maximum des dépenses de 2018, dans l'attente du vote du budget 2019.

<b>07</b>	<b>Décision modificative assainissement</b>
-----------	---

Le conseil municipal doit approuver la décision modificative pour l'assainissement de la manière suivante :

673 Titres annulés	2 224,31 €
6061 fournitures	-2 224,31 €
2031 frais d'études	6 743,74 €
2315 installations, matériel	-6 743,74 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative d'assainissement.

<b>08</b>	<b>Personnels</b>
-----------	-------------------

Il est proposé au conseil municipal la prolongation des contrats de travail suivants :

- Remplacement d'un agent technique pour une durée de 1 an.
- Embauche d'un agent d'accueil contractuel dans l'attente d'une vacance de poste par un fonctionnaire pour une durée de 1 an.
- Titularisation d'un agent administratif sur la base de l'article 38.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement des contrats et la titularisation d'un agent administratif.

<b>09</b>	<b>Commission de contrôle élections</b>
-----------	---

Les actuelles commissions administratives de révision des listes électorales seront supprimées au 1er janvier 2019. Les maires se voient transférer, en lieu et place de ces commissions, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Désormais, un contrôle a posteriori des listes électorales sera opéré par les commissions de contrôle.

En vue des **élections européennes le 26 mai 2019**, la commune doit organiser une commission de contrôle composée de 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du

tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission (à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale) et de 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Ses membres seront nommés par arrêté du Préfet pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement du conseil municipal. Sa composition sera rendue publique par affichage sur les panneaux officiels de la commune et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Les missions de cette commission seront d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin, ou, en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Monsieur Philippe CHÉNEAU, Jean-Pierre DZIOBA, Céline GRUAU, Rodolphe BORRÉ et Monsieur Pascal LAURENT sont désignés à l'unanimité par le conseil municipal comme membres de la commission de contrôle des élections

<b>10</b>	<b>Groupement Sydela</b>
-----------	--------------------------

Le Sydela propose un groupement d'achat d'électricité aux communes pour ce qui concerne la maintenance des installations électriques. Trois options sont proposées :

- 1-Maintenance à la demande
- 2-Maintenance forfaitaire et à la demande
- 3-Maintenance forfaitaire à objectifs

Monsieur Pascal LAURENT a fait des devis afin de conclure ce contrat de maintenance :

Sydela : montant 3 390.49 € TTC pour l'option 1  
Sydela : 10 658,20 € TTC pour l'option 2  
Sydela : 14 811,17 € TTC pour l'option 3  
Bouygues Telecom option 1 : montant 1 728 € TTC

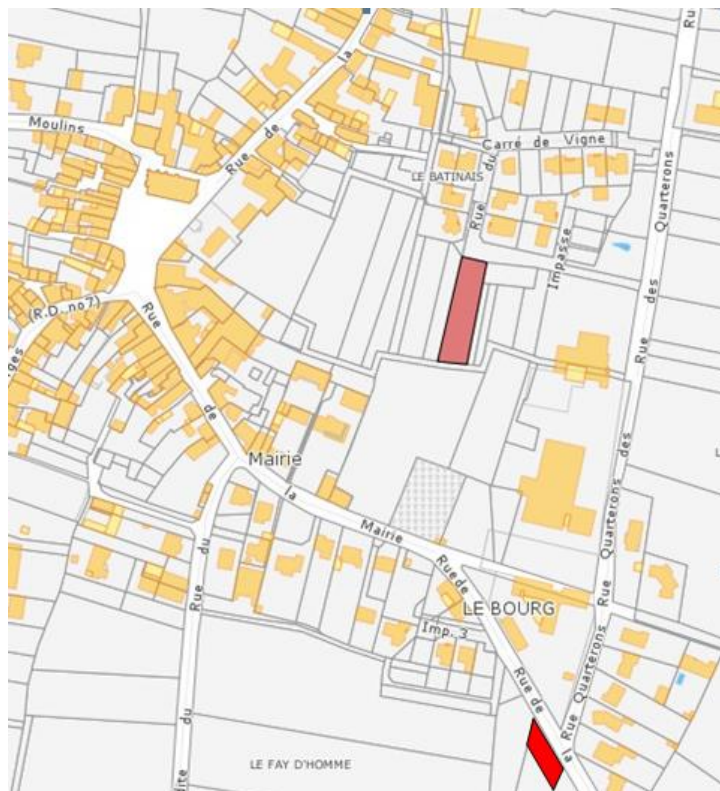
Le conseil doit se positionner sur l'adhésion à ce groupement de commande et de la date d'adhésion souhaitée.

Monsieur Pascal LAURENT propose de retenir l'offre de Bouygues. Marie-Jeanne CAILLÉ souligne que Bouygues ne propose qu'une option et mentionne que les changements d'ampoules pourraient être faits par les agents.

Le conseil municipal accepte l'offre de Bouygues à la majorité pour un montant total de 1 728€ TTC (1 abstention Sophie RICHARD).

<b>11</b>	<b>Acquisition de la parcelle ZC 55</b>
-----------	---

Dans le cadre du projet nouvelle école, la commune doit acquérir les parcelles situées en zone 1AUe. Un riverain a accepté au prix proposé de vendre sa parcelle cadastrée ZC55 au prix de 12€ le m<sup>2</sup>. En sus, à la demande du vigneron exploitant une parcelle de vigne du patrimoine communale de la même surface lui sera rétrocédée.



Monsieur Pascal LAURENT s'interroge sur le bien-fondé de cet échange. Monsieur Benoît COUTEAU précise que cette pratique avait été actée antérieurement en guise de dédommagement. Elle avait d'ailleurs déjà été l'objet de transactions passées. Le découpage proposé peut cependant être revu de manière à ce qu'il soit le plus pertinent possible. Le propriétaire, Monsieur CAILLÉ demande à ce que la commune lui rétrocède la parcelle jouxtant celle du GFA CAILLÉ-AUBIN de surface identique. Les frais seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle ZC 55 située en zone 1AUe contre une partie de la parcelle de surface identique à celle acquise par la municipalité dont le découpage sera à définir avec le propriétaire.

**12****Contrat enfance jeunesse**

Un nouveau contrat enfance jeunesse va être mis en place pour les années 2018-2021. Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Madame Marie-Jeanne CAILLÉ rappelle que ce contrat est passé avec la CAF. Il retrace le fonctionnement et les objectifs à atteindre. Il prendra en compte l'ouverture du multi accueil. Si ce contrat n'est pas signé, les subventions attribuées ne pourront pas être touchées.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF.

**13****Multi accueil- règlement, horaires, commission et projet social**

Monsieur Benoît COUTEAU rappelle que chaque élu doit avoir connaissance du contenu de chacun des points soumis aux votes. En ce sens, une information sera faite sur le projet d'ouverture du multi accueil. Seront précisés, le nom du multi accueil, les horaires, le règlement de fonctionnement et son projet social.

Afin de mieux cerner les différents enjeux, il a été demandé des précisions supplémentaires sur ce dossier. D'ores et déjà, il est possible de rappeler que la halte-garderie génère 10 000 euros de déficit de fonctionnement. La projection préalablement réalisée pour une ouverture du multi accueil avec 18 places faisait apparaître 60 000 euros de déficit. Une réunion de travail s'est tenue en présence de Monsieur Benoît COUTEAU, de Madame Marie-Jeanne CAILLÉ, première adjointe déléguée à l'enfance, de la Directrice de la halte-garderie, de la Directrice Générale des Services et d'une personne de la CAF. L'étude de la situation fait état d'une surévaluation du déficit (l'enfance et la jeunesse n'étaient pas comptabilisées). Il a été conseillé d'augmenter progressivement le nombre de places d'accueil, le taux de remplissage étant probablement non atteint dès l'ouverture, initialement prévue en février. Une nouvelle proposition d'organisation est au travail pour l'ouverture en février, et pour les mois qui suivront. Elle fera l'objet d'une présentation au conseil municipal de janvier.

Monsieur Benoît COUTEAU précise que le projet de multi-accueil n'est pas remis en cause. C'est un devoir pour la commune d'investir à ce sujet. Cependant il est essentiel que le conseil municipal ait une vigilance au niveau des enjeux financiers de fonctionnement et sur les conséquences possibles sur la micro crèche. Il faut donc évaluer les besoins en personnel, les obligations légales par rapport aux diplômés etc. Marie-Jeanne CAILLÉ rappelle la nécessité de ne pas faire d'ombre à la micro crèche, d'identifier les besoins pour les enfants et parents, ainsi que les conséquences pour les agents, sans occulter les enjeux financiers.

**14****Questions diverses**

Madame Gwladys BRANGER présente le plan de la commune réactualisé, les faireparts de naissances et les condoléances créés suite à la demande des comités ASE et ARE. Est également présenté le projet du logo de Monnières sur la rampe d'escalier au niveau de la mairie.

Benoit COUTEAU

Laurence BLANCHARD

Marie-Jeanne CAILLÉ		Rodolphe BORRÉ	
Albert MÉCHINEAU	Absent (pouvoir à Stéphane ENTEME)	Gwladys BRANGER	
Françoise MÉNARD		Stéphane ENTEME	
Pascal BOUTON		Philippe CHÉNEAU	
Isabelle COUTEAU		Jean-Pierre DZIOBA	
Céline GRUAU		Marie-Thérèse LAINE	
Pascal LAURENT		Guy BLANCHARD	
Michel DELHOMMEAU	Absent	Pierre-Yves MERCIÉCA	
Sophie RICHARD			